



PROCES VERBAL DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard EYSSARD, Maire.

Présents :

Mesdames UNI Dominique, LARGOT Monique, MENUUEL Nicole, GAIFFIER Muriel, RICHARD Florence, MULLER Claude, HATAMI- ALAMDARI Brigitte, HASSAN Farah,
Messieurs TOURNOUD Stéphane, GAILLARD Olivier, Michel CHANCY, GIROUD Patrick, MOTTET Hubert, PELLOUX-GERVAIS Yves, GORON Jean-Philippe, BELLO Georges, GIROUD Patrick, MUZELIER Bernard

Absents excusés :

Monique FERRIEUX ayant donné pouvoir à Dominique UNI

Secrétaire de séance : Mme Brigitte HATAMI - ALAMDARI

1/ COMMISSION TRAVAUX - PLU

✓ Compte rendu des réunions

- **Le local commercial** est couvert et fermé. L'aménagement intérieur est en cours. Une rencontre a eu lieu avec la coiffeuse qui va s'installer dans ce local. En terme de planning, les travaux sont dans les délais. La fin des travaux est prévue vers le 30 octobre 2014. Il s'en suivra les travaux d'aménagement des abords qui démarreront dans la continuité. Les entreprises devront être consultées dès la seconde quinzaine de septembre afin de démarrer ces travaux à la mi novembre pour une livraison en janvier ; date à laquelle le salon de coiffure ouvrira dans le nouveau local. Le projet d'aménagement sera présenté lors d'un prochain conseil. Une réflexion est menée en parallèle pour les liaisons et l'accès PMR de la salle des fêtes pour l'avenir.
- **Signalétique viaire :** Olivier Gaillard a rencontré la personne qui va réaliser le fichier informatique avec Pierre FEUGIER qui suivait ce dossier lors du mandat précédent. Elle reviendra fin juin pour une réunion avec le groupe d'habitants ayant participé à l'élaboration du projet afin de procéder aux corrections sur le plan et de choisir quel type de plan on veut réaliser. De plus, il est possible d'avoir un plan A3 de la commune que l'on pourrait envoyer aux riverains.
- Le problème avec la station de relevage de la rue des Peupliers est résolu
- La conduite d'eau est changée sous le lotissement de la Maladière et mis en service
- Le devant de la salle des fêtes caniveau, drain...a été refait avec du gravier ainsi que les peintures des portes extérieures
- Les travaux sur les voiries sont en cours. Les enrobés à froid ont été réalisés par les services techniques de la commune et la Routière Chambard va pouvoir intervenir sur les emplois.
- Une rencontre avec Varacieux par rapport au pont du Gonon a eu lieu. Des réparations provisoires partagées entre nos 2 communes seront réalisées cette année mais l'an prochain il faudra prévoir des travaux plus importants au budget.

✓ Maîtrise d'œuvre pour la passerelle

Monsieur Stéphane TOURNOUD expose au Conseil Municipal que les travaux de réfection de la canalisation de distribution et de transit de Saint Sauveur doit franchir le ruisseau de la Cumane. Au vu de ces travaux prévus par la commune voisine, il a été décidé de créer une passerelle piétonne permettant de passer cette canalisation sous le tablier de la passerelle.

Pour réaliser cette opération il est nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre.

Une offre de prix a été demandé au bureau ALP'ETUDES pour cette mission de maîtrise d'œuvre en vue de la passation d'un marché selon la procédure adaptée.

L'offre de maîtrise d'œuvre correspond à une mission d'infrastructure selon la loi MOP, pour un montant total de 4500,00 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé :

- Décide de retenir l'offre du bureau ALP'ETUDES comme titulaire de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de **4 500,00 € HT**.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant et à le notifier au bureau ALP'ETUDES.

✓ Projet de numérisation des documents d'urbanisme

Monsieur Stéphane TOURNOUD expose au Conseil Municipal que la DDT 38 propose aux communes par l'intermédiaire d'une convention de numériser gratuitement les documents d'urbanisme. Cette numérisation a été rendue obligatoire par la loi et cette convention permet d'économiser le coût de la numérisation et de la conformité initiale pris en charge par le Département et l'Etat.

Cette démarche initiée par l'Etat et le Département vise à mettre en place un partenariat avec les communes et le EPCI compétents pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme afin de :

- Disposer d'un référentiel au niveau départemental, accessible à l'ensemble des collectivités iséroises,
- Faciliter les prises de décision,
- Améliorer l'accès à l'information du public
- Améliorer la qualité des données produites.

Il est proposé de formaliser ce partenariat avec la présente convention qui a pour objet, de définir les engagements respectifs des Parties, en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiale, de mise à jour, d'assistance et d'utilisation des données.

Le Conseil Municipal unanime approuve ce projet et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

2/ ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION

✓ Réflexion sur l'ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi après midi

Suite au sondage réalisé auprès des familles, il semble qu'un certain nombre d'entre elles soient intéressées représentant 50 enfants environ. Une réunion est prévue avec les familles afin de définir les besoins. Néanmoins avant de la programmer, la commission éducation souhaite connaître la position du Conseil Municipal.

Mme Dominique UNI présente au Conseil Municipal les simulations financières pour 20 / 30 et 40 enfants.

Pour 40 et 30 enfants, le budget est en sur équilibre ou équilibré. Or à partir de 20, la commune est déficitaire d'environ 2 500 €.

Sur le principe, le Conseil Municipal donne son accord pour un minimum de 25 enfants inscrits de manière ferme via un chèque d'acompte pour réserver l'inscription. Les familles devront se positionner lors de la réunion d'information programmée le 20 juin prochain.

La décision définitive sera actée lors du prochain Conseil Municipal le 1^{er} juillet prochain.

✓ Location ou vente de la maison paroissiale pour un espace jeunes

La commission tient à savoir si cette proposition est toujours d'actualité. Monsieur Le maire prendra les renseignements auprès du diocèse.

3/ AFFAIRES BUDGETAIRES

✓ DMB N°1 pour le budget ZEBULON

Jean Philippe GORON – Conseiller Délégué aux finances de la Commune expose au Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans le chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté. Ce chapitre ne peut pas contenir de

montant négatif c'est pourquoi, afin de rétablir cette situation, il est nécessaire de rectifier les écritures budgétaires comme suit :

<u>Chapitre</u>	<u>Désignation</u>	<u>montant</u>
002	Résultat de fonctionnement recettes	0
002	Résultat de fonctionnement dépenses	+ 24 539

Le conseil municipal unanime valide la DMB n°1 pour le budget de ZEBULON.

✓ DMB N°1 pour le budget de l'eau et de l'assainissement

Jean Philippe GORON – Conseiller Délégué aux finances de la Commune expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la réduction d'une facture d'eau de l'année 2013, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la DMB suivante :

<u>Comptes</u>	<u>Désignations</u>	<u>Section</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Dépenses</u>
6718	Autres charges exceptionnelles	Dépense	67	+ 500
022	Dépenses imprévues	Dépense	022	-500

Le conseil municipal unanime valide la DMB n°1 pour le budget de l'eau et de l'assainissement

4/ PERSONNEL COMMUNAL

✓ Mise à disposition d'une secrétaire

Monsieur Le Maire confirme au Conseil Municipal qu'il a pourvu au remplacement de la secrétaire ayant fait valoir son droit à la mutation. Cette nouvelle secrétaire pourrait intégrer la commune dès le 1^{er} juillet à mi temps par l'intermédiaire d'une convention de mise à disposition avec sa commune d'origine et sera intégrer à temps complet au tableau des effectifs de St Vérand au 1^{er} octobre prochain.

Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Factures d'eau impayées : Jean-Philippe GORON fait le point sur les factures restant impayées. Il explique au Conseil Municipal que certaines factures ne seront jamais réglées car les créanciers font l'objet d'un plan de sur endettement ou de procédure au Tribunal d'Instance. En revanche une quinzaine de famille ont été relancées en septembre 2013 et n'ont toujours pas réglées leur facture. Aussi, Jean-Philippe GORON propose d'envoyer à ces dernières un dernier courrier de relance avant de poser au compteur une réduction du débit d'eau. Jean-Philippe GORON précise qu'à l'avenir la commune sera plus réactive pour les relances d'impayés. Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

Afin de faciliter le paiement de ces factures, Madame Muriel GAIFFIER propose d'effectuer la facturation au semestre. Dans l'immédiat, ce ne sera pas possible, le règlement d'eau ne le permettant pas.

- Monsieur Le Maire fait ensuite compte rendu des réunions qui se sont tenues au **SIVOM** et au **SICTOM**.

- Monsieur Stéphane TOURNOUD se rendra à la réunion du conseil d'administration de l'**EPFL** (Etablissement Public Foncier Local) à Grenoble.

Commission communication : Madame Nicole MENUUEL fait le point sur les membres des commissions et présente l'avant projet du bulletin municipal.

-Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'**AG de l'AS VER SAU** aura lieu le 12 juin 2014 à 19H30 à la salle des associations de Saint Sauveur.

- Prochaine réunion de Conseil Municipal le mardi 1^{er} Juillet 2014 à 20h30.

La séance est levée à 23h15